

*Marine marchande du Canada—Loi*

Voilà le jour nouveau que le premier ministre avait promis à tout le Canada. Voilà l'ère nouvelle. Voilà l'époque de la consultation qui mettra fin à l'affrontement. Le premier ministre avait à moitié raison. Il n'y a pas eu d'affrontement au sujet de l'article 4 parce qu'il n'en a parlé à personne. Il a essayé de le faire approuver subrepticement. Il a essayé de le faire passer en douce à la dernière minute dans l'espoir que les gens s'en rendraient compte seulement plus tard. Il a donc raison. Il n'y a pas d'affrontement parce qu'il ne dit pas aux Canadiens tout ce qu'ils devraient savoir et tout ce qu'ils veulent savoir. C'est comme si on venait frapper quelqu'un par derrière sur la tête avec un bâton de baseball. C'est un moyen d'éviter une bagarre. On se contente d'assommer l'adversaire par surprise. Il ne peut donc pas prétendre qu'on ne l'a pas consulté avant de le frapper. Il ne saura jamais avec quoi il a été frappé.

• (1450)

C'est ce que le gouvernement du Canada essaie de faire à la marine marchande du Canada. C'est ce qu'il essaie de faire à la chambre de commerce de Montréal et aux pêcheurs de Cap St. Georges qui restent assis à scruter l'horizon et leur avenir face à cette mesure législative rétrograde. C'est ce qu'il essaie de faire aux travailleurs forestiers qui regardent les berges du port de Vancouver et aux agriculteurs des Prairies qui font la guerre aux sauterelles. C'est ce que fait le gouvernement. Il attaque ces personnes par derrière avec un deux par quatre. Pendant qu'elles ont le dos tourné, un bras puissant viendra anéantir à tout jamais leurs espoirs de rester économiquement viables.

Le premier ministre devrait se souvenir de ce qu'il a dit. Il a dit plusieurs fois ceci à la Chambre: «Vous pouvez m'avoir une fois par surprise, mais n'essayez pas une deuxième fois». Je suis là pour signaler au premier ministre qu'il peut bien essayer de prendre les Canadiens par surprise une fois mais qu'il n'y arrivera pas une deuxième fois. Le gouvernement ne doit pas s'attendre à ce que l'on approuve absolument toutes les déclarations que le premier ministre fait à la Chambre des communes tant que ce genre de projet de loi restera à l'étude, malgré les problèmes des Canadiens. Le premier ministre ne doit pas se méprendre et considérer les encouragements de ses 211 députés comme une approbation de la part des Canadiens. Même si l'on applaudit fort, voire parfois à tout rompre dans cet endroit, on n'entend pas d'applaudissements à l'extérieur. C'est le silence complet, car les gens ont compris que les engagements qui ont été pris à l'été de 1984 n'étaient rien de plus que des promesses éphémères, momentanées, saugrenues, destinées à se gagner des votes aux élections, et que le gouvernement n'avait absolument pas l'intention de tenir. Les Canadiens sont revenus de leur illusions.

Qu'avaient à dire les membres de la Guilde de la marine marchande du Canada au sujet du projet de loi C-75? Ils parlent peu. Ils sont contre l'article 4. En définitive, ils s'inquiètent de la perte d'emplois. Voici ce que pensent les représentants de la *Canada Steamship Limited*, une importante société canadienne de transport maritime, du projet de loi C-75 et de l'article 4 plus particulièrement. Selon eux, l'industrie canadienne a soigneusement amélioré sa position concurrentielle

par des innovations et une productivité accrue et des frais additionnels viendraient émuquer cet avantage et lui porter préjudice ainsi qu'à bien d'autres secteurs importants, notamment l'agriculture. Ils affirment que par l'article 4, on essaye d'établir un système de recouvrement des coûts en vertu duquel ce sont surtout les expéditeurs canadiens, qui peuvent difficilement se permettre ces frais additionnels à ce stade-ci, qui devraient financer l'important budget d'exploitation de la garde côtière canadienne. La société Ultramar est opposée à l'article 4. L'Association pétrolière pour la conservation de l'environnement s'inquiète du fait qu'on ne précise pas les modalités suivant lesquelles les droits prévus seront imposés. Le Conseil canadien des expéditeurs estime que les droits prélevés par les services de la garde côtière pourraient entraîner le déroutement d'une partie du fret vers le système de transport et les ports des États-Unis. L'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers affirme qu'elle vit surtout des exportations et que les augmentations de coûts ne peuvent que nuire au secteur même que le gouvernement tente d'aider.

Pour ceux qui vivent dans les villes et qui se demandent si oui ou non ce projet de loi les touchera, et pour tous ceux d'entre vous qui vivent au pays du textile et de la haute technologie et travaillent dans des usines, je voudrais vous faire part de ce que les représentants de l'Association des manufacturiers canadiens ont déclaré. Selon eux, la loi habilitante sur le recouvrement des frais d'exploitation de la Garde côtière est trop large et arbitraire. Ils affirment que les expéditeurs n'ont pas été consultés, que le gouvernement a fourni très peu de renseignements et que rien ne semble indiquer que l'objectif visé est une amélioration de l'efficacité. L'Association se demande s'il convient de procéder ainsi dans le cas d'un service public comme la garde côtière.

Même l'Association canadienne d'aviron amateur est contre cet article. Les députés peuvent-ils imaginer qu'une association qui ne possède même pas un moteur au diesel ou à essence pour aller sur l'eau puisse être contre ce projet de loi? Elle estime que les avironeurs ne devraient pas payer une partie des frais d'utilisation des services de la garde côtière, simplement parce qu'ils n'y ont jamais recours. Quel genre de loi avons-nous là pour que des gens qui sortent le dimanche après-midi avec leur femme à l'avant du bateau, Jojo et Annie au milieu, une gourde de jus de fruit et quelques sandwiches, doivent prendre la peine de venir devant le comité législatif faire savoir qu'eux aussi s'inquiètent des conséquences de l'article 4? Pouvez-vous imaginer le gars qui garde son doris dans le garage pendant l'hiver et le sort chaque dimanche pour aller faire un tour sur le lac avec sa femme ou sa petite amie, et qui doit se déranger pour venir dire au comité législatif son opposition à l'article 4? Le gars avec son bateau, ses deux rames, sa cruche de vin, si c'est son plaisir, et pas de moteur, a découvert qu'il serait peut-être frappé par des frais d'utilisation de la garde côtière parce que le ministre des Finances (M. Wilson) poursuit avec obsession l'équilibre du budget. Le gouvernement du Canada s'attaque même à la liberté des jeunes romantiques qui, oserais-je le dire, s'aventurent le soir sur le lac, avec leurs deux avirons pour toute compagnie. Incroyable. Voilà vraiment un projet de loi dur et scandaleux.